Woods s.e.n.c.r.l.
Avocats
2000, av. McGill College, bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3
T 514 982-4545 F 514 284-2046
www.boutiquelitige.com

Me Joshua Bouzaglou
Ligne directe : 514 736-4866
Courriel : jbouzaglou@woods.qc.ca

PAR SDÉ

24 novembre 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 41e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec (le « Distributeur ») dans ses activités de distribution
Audience du 28 novembre 2022
Votre dossier : R-4210-2022

Chère consœur,

La présente fait suite à la confirmation de participation de Gestions Pow.Re Ltée (« **Pow.Re** ») transmise le 21 novembre dernier dans le dossier mentionné en objet.

Me Bogdan Catanu et le soussigné comparaissent par la présente pour Pow.Re, à titre de partie intervenante dans le dossier R-4210-2022. Nous ferons des représentations lors de l'audience du 28 novembre 2022 (l' « **Audience** ») quant à l'opportunité d'émettre l'ordonnance de sauvegarde recherchée par le Distributeur visant suspendre le processus d'attribution du solde du bloc réservé de 300 MW pour la catégorie de consommateurs utilisant l'électricité pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.

Par ailleurs, Pow.Re entend déposer une plainte de consommateur conformément à la section III du chapitre VII de la *Loi sur la régie de l'énergie* (RLRQ, c R-6.01), demandant au Distributeur de mettre en place dès maintenant l'approche approuvée dans la décision D-2021-148[1]. Pow.Re partage la position exprimée par HIVE dans ses missives des 21 et 23 novembre 2022 quant à l'opportunité d'entendre les plaintes à ce sujet lors de l'Audience, et demeure également disposée à transmettre une plainte au Distributeur ou à prendre toute autre mesure de conformité administrative requise, le cas échéant.

[1] Tout comme Hive Blockchain Technologies Ltd. (« **HIVE** ») (Plainte nº P-110-3568).

Enfin, après discussion avec certaines parties qui ont déjà comparu au dossier, le temps requis pour nos représentations a été revu à la baisse. En conséquence, nous estimons que vingt (20) minutes suffiront.

Espérant le tout conforme, recevez, chère consœur, nos meilleures salutations.

Woods s.e.n.c.r.l.

Joshua Bouzaglou
JB/jm